

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 15 mai 2025

**Rapporteur :
Monsieur Christian
CORROLLER**

N° 25

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 22/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 22/05/2025 (accusé de réception du 22/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Modification du tableau des emplois

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter une modification du tableau des emplois.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois permettant le bon fonctionnement des services.

1/ Ajustement du tableau des emplois

Les politiques publiques portées par la DCEDP en matière de collecte, gestion et traitement des déchets sont aujourd'hui en pleine évolution. Dans le prolongement de l'approbation par le conseil communautaire de la stratégie de collecte des déchets ménagers et assimilés, une réorganisation du service déchets et propreté est proposée.

Elle implique la requalification de 2 postes, ainsi que la création au tableau des emplois de 9 nouveaux postes répartis comme suit :

- 3 postes de catégorie A, 1 poste lié à un emploi de chef de service, 1 poste lié à un emploi de chargé de mission ; 1 poste lié à un emploi de responsable d'un domaine ;
- 3 postes de catégorie B, 2 postes liés à un emploi de collaborateur technique et 1 poste lié à l'emploi d'encadrant de proximité ;

- 3 postes de catégorie C, 2 postes liés à l'emploi d'agent technique et 1 poste lié à l'emploi d'agent administratif.

Plusieurs créations de poste relèvent de financements de l'ADEME via le fond vert (n°713 et n°714) et de CITEO du fait du contrat de collecte sélective (n°711 et n°712) ou de l'appel à projet en cours (n°715). Ces postes seront donc partiellement financés.

Par ailleurs, dans le cadre de sa politique Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), Quimper Bretagne Occidentale a souhaité s'engager dans un programme ambitieux de développement des énergies décarbonées. Pour ce faire, les élus ont contractualisé avec l'ADEME un Contrat de Chaleur Renouvelable. Pour mettre en place ce contrat et permettre l'atteinte des objectifs, il est proposé la création d'un poste de chargé de mission en contrat de projet, positionné au sein du service gestion patrimoniale réglementaire.

Afin d'accompagner les différents dispositifs liés aux transitions pilotés au sein de la collectivité dans leurs actions de concertations et de communication, il est proposé la création d'un poste de chargé de communication. Il s'agit notamment des dispositifs tels que Territoire Engagé Transition Écologique - Climat-Air-Énergie, Territoire économe en ressource (TER) ainsi que le schéma des Energies renouvelables, le Plan de Déplacement et de Mobilité Simplifié (PDMS), le Plan Alimentaire Territorial (PAT) qui exigent la mise en œuvre par notre collectivité de nombreuses actions avec une dimension de communication.

Enfin, afin de répondre aux différents enjeux concernant la gestion des ressources humaines des professionnels qui interviennent dans les écoles et les centres de loisirs (ATSEM, animateurs, agents de service), l'organisation de la cellule RH de la direction de l'enfance de l'éducation et de la jeunesse a été ajustée. Il est proposé la création d'un poste de collaborateur administratif au sein de cette cellule ressources et la suppression d'un poste de psychologue.

Il apparait ainsi aujourd'hui nécessaire de procéder à une modification du tableau des emplois suite à des réorganisations de services présentées aux comités sociaux territoriaux du 31 mars 2025 et du 28 avril 2025.

Créations d'emplois permanents (1) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
100% Communautaire				
Chef de service (Poste N°716)	DCEDP	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, conseiller socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, conseiller supérieur socio-éducatif	Création
Collaborateur technique (Poste N°391)	DCEDP	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, technicien	Technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe	Requalification d'un emploi d'agent technique

Agent technique (Poste N°711)	DCEDP/ Unité prévention- animation	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Création
Agent technique (Poste N°712)	DCEDP/ Unité prévention- animation	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Création
Encadrant de proximité (poste N°717)	DCEDP/ Unité installations classées	Technicien, rédacteur, assistant de conservation, animateur	Technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe, assistant de conservation principal 2ème classe, assistant de conservation principal 1ère classe, animateur principal 1ère classe, animateur principal 2ème classe	Création
Responsable d'un domaine (poste N°718)	DCEDP/ Unité Qualité et usagers	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, assistant socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, assistant socio- éducatif de classe exceptionnelle	Création
Agent administratif (poste N°719)	DCEDP/ Unité Qualité et usagers	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif territorial principal 1ère classe, adjoint administratif territorial principal 2ème classe	Création

Service commun				
Responsable d'un domaine (poste N°377)	DCEDP	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, conseiller socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, conseiller supérieur socio-éducatif	Poste de chef de service requalifié en responsable d'un domaine
Chargé de mission (Poste N°720)	Communication externe	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, conseiller socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, conseiller supérieur socio-éducatif	Création
Collaborateur Administratif (Poste N°721)	DEEJ	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe, rédacteur	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe, rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Création

(1) *Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique*

Création d'emploi non permanent (2) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
100% Communautaire				
Chargé de mission (Poste n°710)	DPEL	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, assistant socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Création contrat de projet
Collaborateur technique (poste)	DCEDP/Unité	Adjoint technique territorial principal	Technicien principal 2 ^{ème} classe,	Création contrat de projet

N°713)	prévention- animation	de 1ère classe, technicien	technicien principal 1ère classe	
Collaborateur technique (poste N°714)	DCEDP/Uni té prévention- animation	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, technicien	Technicien principal 2ème classe, technicien principal 1ère classe	Création contrat de projet
Chargé de mission (poste N°715)	DCEDP/Uni té collecte et pré collecte	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, assistant socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, assistant socio- éducatif de classe exceptionnelle	Création contrat de projet

(1) Contrat de projet conformément aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique

Suppression d'emploi permanent (1) :

EMPLOIS	DIRECTION	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	OBSERVATIONS
100% Communautaire				
Agent technique (poste N°391)	DCEDP	Adjoint technique territorial	Adjoint technique territorial principal de 1ère classe, adjoint technique territorial principal de 2ème classe	Requalifié en collaborateur technique
Psychologue (poste N°586)	DEEJ	Psychologue territoriale classe normale	Psychologue territoriale hors classe	Suppression
Service commun				
Chef de service (poste N°377)	DCEDP	Attaché territorial, ingénieur, attaché de conservation du patrimoine, bibliothécaire, conseiller territorial APS, conseiller socio-éducatif	Attaché principal, ingénieur principal, attaché principal de conservation du patrimoine, bibliothécaire principal, conseiller des APS principal, conseiller supérieur socio-éducatif	Requalifié en responsable d'un domaine

(1) Emploi qui, pour les besoins du service, peut être occupé par un agent contractuel en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire dans les conditions fixées par l'article L332-8,2° du code général de la fonction publique

2/ Ajustement du répertoire des emplois

La révision du répertoire des emplois, adopté en septembre 2024 et sa mise en vigueur au 1er janvier 2025, a contribué à harmoniser les listes de grades pour un même emploi et à étendre les filières sur un emploi afin de faciliter les mobilités. Pour autant, et dans une logique de parcours professionnels, un ajustement concernant l'emploi de collaborateur technique semble opportun.

En effet, en l'état actuel du répertoire des emplois, les agents de maîtrise et agents de maîtrise principaux ne peuvent être retenus sur les postes liés à un emploi de collaborateur technique, cet emploi relevant du troisième grade du cadre d'emploi d'agent technique et du cadre d'emploi de technicien. Cette situation risque de priver la collectivité de compétences techniques internes.

Dans une logique relevant de la prévention de l'usure professionnelle, l'ouverture de l'emploi de collaborateur technique au cadre d'emplois des agents de maîtrise permet de gagner en agilité pour les agents concernés et rend possible la construction de parcours professionnels alliant management et expertise tout au long de la carrière.

Par conséquent, il est proposé d'ouvrir au cadre d'emplois des agents de maîtrise l'emploi de collaborateur technique.

Ouverture de grades associés :

EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM
Collaborateur technique	Adjoint technique territorial principal 1 ^{ère} classe, agent de maîtrise, technicien	Agent de maîtrise principal, technicien principal 2 ^{ème} classe, technicien principal 1 ^{ère} classe

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés d'adopter la modification du tableau des emplois ci-dessus exposée.